

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191217-D_17_12_2019_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019

Délibération n°17-12-2019-034

8.8 Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 17 décembre 2019*

Date de convocation	11 décembre 2019
Date d'affichage	11 décembre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	49 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois,
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. André-Pierre GUIÏTET, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

SPANC : ACTUALISATION DES TARIFS VEOLIA POUR 2020

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le contrat de délégation de service public d'assainissement non collectif en date du 14 mars 2014 portant sur le territoire de la Communauté de communes de Val de Braye,
Vu l'avenant n°1 en date du 28 avril 2017 portant transfert dudit contrat à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et portant exclusivement sur le territoire des communes Champrond, Courgenard, Gréez sur Roc, Lamnay, Montmirail, Melleray, Saint Maixent, Saint Jean des Echelles et Saint Ulphace,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jean-Paul DUBOIS, Vice-président en charge de l'Assainissement et environnement,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que suite à l'intégration de neuf nouvelles communes de l'ex Communauté de communes du Val de Braye, notre EPCI a, par délibération en date du 25 janvier 2017, conclu un avenant au contrat de délégation de service public de l'assainissement non collectif de la société Véolia afin de se substituer dans tous ses droits et obligations à l'ex Communauté de communes du Val de Braye.

EST INFORME que conformément aux articles 7.5 du contrat de délégation et 3.2 du règlement SPANC de l'ex Communauté de communes du Val de Braye, les tarifs applicables aux différents types de contrôle ont fait l'objet d'une actualisation annuelle effective à compter du 1^{er} janvier 2018.

PREND ACTE des nouveaux tarifs pour 2020 :

Nature du contrôle	Codification	Montant 2019 en € HT	Montant 2020 en € HT
Contrôle diagnostic initial	R00	73,20	75,24 par installation
Contrôle de conception	R10	51,55	52,99 par contrôle
Contrôle de réalisation	R20	64,95	66,77 par contrôle
Contrôle périodique du bon fonctionnement	R30	56,70	58,29 par installation
Contrôle de l'installation en cas de cession immobilière	R40	154,64	158,97 par contrôle
Contre-visite	R50	41,24	42,39 par contrôle
Contrôle de la mise hors service d'une installation lorsque ce contrôle n'est pas effectué par le SPANC	R60	76,29	78,42 par contrôle

Pour extrait conforme
Le 17 décembre 2019